PASCAL BERNARD
Expert-comptable
Inscrit au tableau de l'ordre de Poitiers
Inscrit au tableau de l'ordre d'Angers
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers

MAISON FAMILIALE RURALE
D'EDUCATION & D'ORIENTATION
29 rue des Tilleuls
17 400 ST DENIS DU PIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020

présenté à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 MARS 2021

5, rue Paul-Émile Victor - BP 50282
85007 **LA ROCHE-SUR-YON CEDEX**
02 51 37 07 78
p.bernard@adecia.fr

TVA intra-communautaire FR 73 414 142 945 - APE 6920Z - SIRET 414 142 945 00029
Membre d'une Association Agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

AUDIT

Adecia
experts-comptables

MAISON FAMILIALE DE ST DENIS DU PIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2020

À l'assemblée générale de l'association MFR,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de **l'association « MAISON FAMILIALE RURALE »** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.
Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je me suis assuré de la pertinence des approches mises en œuvre par l'association sur la base des éléments disponibles à ce jour, ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle

interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultats d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité de son activité et d'appliquer la convention comptable de la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par le Conseil d'Administration de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche-sur-Yon,
Le 08 février 2021

Pascal BERNARD

Commissaire aux comptes

DOSSIER : 17000013

Devise EURO

BILAN

EXERCICE Du 01/01/2020 Au 31/12/2020

ACTIF		Exercice : 2 020			Durée : 12 Mois	Exerc. : 2 019	12 Mois
		BRUT	AMORT. PROV.	NET	% ACTIF	NET	% ACTIF
	CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE						
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :	**5 475**	**5 475**				
	Frais d'établissement						
A	Frais de recherche et développement						
C	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	5 475	5 475				
T	Fonds commercial (1)						
I	Autres						
F	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	**2 314 594**	**1 502 264**	**812 330**	**67**	**839 312**	**72**
I	Terrains						
M	Constructions	2 095 861	1 299 650	796 211		824 508	
M	Instal. techniques, mat. et out. ind.						
O	Autres	218 733	202 614	16 119		14 803	
B	Immobilisations corporelles en cours						
I	Avances et acomptes						
L	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :	**4 639**		**4 639**		**5 590**	
I	Participations	3 609		3 609		3 560	
S	Créances rattachées à des participations						
E	Autres titres immobilisés						
	Prêts	1 000		1 000		2 000	
	Autres	30		30		30	
	TOTAL I	**2 324 708**	**1 507 739**	**816 969**	**67**	**844 902**	**73**
A							
C	STOCKS ET EN-COURS :	**4 065**		**4 065**		**2 543**	
T	Matières premières et autres approv.	4 065		4 065		2 543	
I	En-cours de productions: biens et services						
F	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
C	AVANCES ET ACPTES VERSES /COMMANDES						
I	CREANCES (3) :	**21 855**	**10 484**	**11 370**	**1**	**15 024**	**1**
R	Créances clients et cptes rattachés	21 855	10 484	11 370		15 024	
C	Autres						
U	Capital souscrit-appelé, non versé						
L	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :	**369 343**		**369 343**	**30**	**276 589**	**24**
A	Actions propres						
N	Autres titres	369 343		369 343		276 589	
T	DISPONIBILITES	**12 749**		**12 749**	**1**	**12 273**	**1**
C	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**4 875**		**4 875**		**7 053**	**1**
O R M E P G T U E L S	**TOTAL II**	**412 888**	**10 484**	**402 403**	**33**	**313 483**	**27**
	CHARGES A REPARTIR S/ PLUS. EXERC. (III)						
	PRIMES DE REMB. DES OBLIGATIONS (IV)						
	ECARTS DE CONVERSION ACTIF (V)						
	TOTAL GENERAL (I + II+ III + IV + V)	**2 737 595**	**1 518 223**	**1 219 372**	**100**	**1 158 385**	**100**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an
(4) Dont à plus d'un an

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux Comptes

DOSSIER : 17000013

BILAN

Devise EURO

EXERCICE Du 01/01/2020 Au 31/12/2020

	PASSIF	Exercice : 2020 Durée: 12 Mois	% PASSIF	Exercice : 2019 Durée: 12 Mois	% PASSIF
C	FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE				
A	FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE				
P	ECARTS DE REEVALUATION				
I	RESERVES				
T	Réserve indisponible				
A	Réserves statutaires ou contractuelles				
U P	Réserves réglementées				
X R	Autres				
O	Affectation au projet associatif				
P	REPORT A NOUVEAU	479 309	39	424 376	37
R	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédent ou déficit)	74 876	6	54 933	5
E	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	274 638	23	304 942	26
S	PROVISIONS REGLEMENTEES				
	TOTAL I	828 823	68	784 251	68
P S					
R I	PROVISIONS POUR RISQUES				
O O	PROVISIONS POUR CHARGES				
V N	FONDS DEDIES				
I S	**TOTAL II**				
D	EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES				
E	AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES				
T	EMPR. ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	336 115	28	328 992	28
T	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	2 173		913	
E	AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	15 841	1		
S	DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 018		11 225	1
(1)	DETTES FISCALES ET SOCIALES	26 845	2	27 320	2
	DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES				
	AUTRES DETTES				
C	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (3)	4 556		5 684	
O R					
M E	**TOTAL III**	390 549	32	374 134	32
P G					
T U	ECARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)				
E L					
S					
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	1 219 372	100	1 158 385	100

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours banc. courants et soldes créd. de banques

(3) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

Visé par Pascal BERNARD Commissaire aux Comptes

DOSSIER : 17000013

Devise EURO

08/02/2021:16:21

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

EXERCICE Du 01/01/2020 Au 31/12/2020

RUBRIQUES	Exerc.: 2 020 12 mois	Exerc.: 2 019 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
Cotisations	3 684	4 079
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	190 695	233 483
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	**194 379**	**237 562**
Dont à l'exportation :		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	462 317	441 501
Reprises sur provisions (et amort.), transferts de charges	15 190	23 661
Utilisation de fonds reportés et de fonds dédiés		
Autres produits	1 947	
TOTAL 1	**673 833**	**702 725**
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
Achat de marchandises (a)		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements (a)	47 028	57 973
Variation de stock	-1 522	388
Autres achats et charges externes (*)	119 518	130 434
Impôts, taxes et versements assimilés	7 621	12 210
Salaires et traitements	316 541	317 638
Charges sociales	94 224	103 451
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements (b)	91 747	91 343
Sur immobilisations: dotations aux provisions		
Sur actif circulant: dotations aux provisions	3 666	5 017
Pour risques et charges: dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
TOTAL II	**678 823**	**718 454**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-4 990**	**-15 729**
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN :		
Excédent attribué ou déficit transféré III	1 472	
Déficit supporté ou excédent transféré IV		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes aux exercices antérieurs		

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux Comptes

DOSSIER : 17000013

Devise EURO

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

EXERCICE Du 01/01/2020 Au 31/12/2020

RUBRIQUES	Exerc.: 2 020 *12 mois*	Exerc.: 2 019 *12 mois*
PRODUITS FINANCIERS :		
De participations (3)		49
D'autres valeurs mobilières et créances actifs immobilisé (3)	50	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	30	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits net s/ cessions de valeurs mobilières de placement	1 383	1 271
TOTAL V	**1 463**	**1 320**
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	6 920	7 631
Différences négatives de change		
Charges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI	**6 920**	**7 631**
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	**-5 457**	**-6 310**
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II +III -IV +V -VI)	**-8 976**	**-22 040**
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Sur opérations de gestion	48 629	38 368
Sur opérations en capital	37 704	42 237
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL VII	**86 333**	**80 605**
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	2 481	3 632
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VIII	**2 481**	**3 632**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	**83 852**	**76 973**
Participations des Salariés aux Fruits de l'Expansion (IX)		
Impôts sur les sociétés (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**763 101**	**784 650**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**688 225**	**729 717**
EXCEDENT OU DEFICIT	**74 876**	**54 933**
(3) Dont produits concernant les entreprises liées		
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées		

Visé par Pascal BERNARD Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999
la loi n° 83 353 du 30 Avril 1983
le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983
les règlements comptables :

- 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
- 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
- 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs
- 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux Comptes

Application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06, suivant la méthode prospective.
Cette option n'a pas entraîné un impact sur les capitaux propres d'ouverture.
L'application de règles comptables n'a pas entraîné pour la société d'impact sur la situation nette.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.
Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Conformément aux nouveaux règlements, les amortissements comptables sont désormais calculés sur la durée réelle d'utilisation du bien.

Concernant les biens non décomposables à l'origine, il est fait application de la mesure de simplification consistant à amortir les biens sur les durées d'usage (avis 2005-D du 1er juin 2005 du Comité d'urgence du CNC).

Les durées d'usage retenues pour le calcul de l'amortissement sont les suivantes :

• Constructions	15 à 40 ans
• Agencements et aménagements des constructions	5 à 25 ans
• Installations techniques	1 à 15 ans
• Matériel et outillage industriels	1 à 15 ans
• Installations générales	1 à 15 ans
• Matériel de bureau et informatique	1 à 15 ans

Aucun élément d'actif n'a fait l'objet d'une décomposition

La nouvelle construction a été amortie de la façon suivante :

• Gros œuvre	40 ans
• Façades et étanchéité	25 ans
• Install. Générales et Techniques	15 ans
• Agencements	10 ans

La valeur résiduelle n'a été prise en compte pour aucun des éléments d'actifs compte tenu de l'absence de critères de fiabilité sur les valeurs attribuées.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Crise sanitaire liée au COVID-19

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

PROJET ASSOCIATIF

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux Comptes

ENGAGEMENT EN MATIERE DE RETRAITE

- L'association n'a pas constaté ses engagements en matière de retraite sous forme de provision comptable. A titre d'information l'engagement retraite de la MFR au 31.12.2020 est de 25 910,00 €

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2020

Rappel des effectifs

	janv-20	sept-20
4ème	22	24
3ème	31	32
Scdes	24	32
1ères	25	23
TOTAUX	102	111

Mouvement du personnel sur l'exercice :

EX : Licenciement :

NOM PRENOM	date d'entrée	date fin de contrat

Embauche et sortie dans l'année

NOM PRENOM	date d'entrée	date fin de contrat
SAUNIER Maud	07/09/2020	15/10/2020

EVENEMENTS IMPACTANTS LE COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

EVENEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

PROJET ASSOCIATIF

ENGAGEMENT EN MATIERE DE RETRAITE

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

TABLEAU N° 1

ASSOCIAT **M.F.R.E.O. ST DENIS DU PIN**

exercice :du 01/01/2020 au 31/12/2020

	A	B	C	D (A + B - C)
	Valeur brute à la fin de l'exercice précédent	**Augmentations**	**Diminutions**	**Valeur brute à la clôture de l'exercice**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
201 - Frais de 1er établissement				
205 - Autres postes d'immo incorporelles	5474,79		0	5474,79
TOTAL I	5474,79	0		5474,79
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
211 - Terrains				
212 - Agencements et aménagements de terrains				
2131 - Constructions - Bâtiments	2039247,40			2039247,40
2135 - Installations - aménagements de constructions		56613,52		56613,52
214 - Constructions (sur sol d'autrui)				0,00
215 - Installations techniques, matériel et outillage				
2181 - Installations générales, agencements				
2182 - Matériel de transport	15763,00			15763,00
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	40800,02	732,24		41532,26
21841 - Mobilier d'enseignement	22548,56			22548,56
21842 - Mobilier d'internat	52933,48			52933,48
21851 Matériel pédagogique	47850,00			47850,00
2187 - Matériel et outillage pour l'internat	38292,22	7419,00	7605,92	38105,30
TOTAL II	2257434,68	64764,76	7605,92	2314593,52
IMMOBILISATIONS EN COURS				
231 - Immobilisations corporelles en cours	0		0,00	0,00
237 - Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles				
238 - Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles				0
TOTAL III	0	0,00	0,00	0,00
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
261 - Titres de participations	3560,31	48,96	0	3609,27
267 - Créances rattachées				
TOTAL IV	3560,31	48,96		3609,27
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
272 - Titres immobilisés				
274 - Prêts accordés par l'établissement	2000	0	1000	1000
275 - Dépôts et cautionnements	30	0	0	30
TOTAL V	2030		0	1030
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	*2268499,78*	*64813,72*	*7605,92*	*2324707,58*

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

TABLEAU N° 2

exercice : du 01/01/2020 au 31/12/2020

M.F.R.E.O. ST DENIS DU PIN

Immobilisations amortissables	A Montant des amortissements au début de l'exercice	B Augmentations : dotations de l'exercice	C Diminutions (1)	D (A + B - C) Montant des amortissements à la clôturede l'exercice
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
2801 - Amortissements des frais de 1er établissement				
2805 - Amortissements des concessions et droits similaires	5474,79	0	0	5474,79
TOTAL I	5474,79	0		5474,79
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2812 - Amortissements des agencements et aménagements de terrains				
28131 - Amortissements des constructions (terrains propres)	1214738,99	78182,36		1292921,35
28135 - Amortissements des installations - aménagements de constructions	0,00	6728,74		6728,74
2814 - Amortissements des constructions (sur sol d'autrui)	0,00			0,00
2815 - Amortissements des install. techn., matériel et outillage à caractère pédago.	0,00			0,00
28181 - Amortissements des installations générales, agencements	0,00			0,00
28182 - Amortissements du matériel de transport	15763,00			15763,00
28183 - Amortissements du matériel de bureau et matériel informatique	39937,59	562,84		40500,43
281841 - Amortissements du mobilier d'enseignement	17500,30	1562,28		19062,58
281842 - Amortissements du mobilier d'internat	51210,18	597,26		51807,44
28185 - Amortissements du matériel pédagogique	44562,84	1387,61		45950,45
28187 Amortissement du matériel et outillage pour l'internat	34410,07	2725,77	7605,92	29529,92
TOTAL II	1418122,97	91746,86	7605,92	1502263,91
TOTAL GENERAL (I + II)	*1423597,76*	*91746,86*	*7605,92*	*1507738,70*

(1) - Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif.

TABLEAU DES PROVISIONS

TABLEAU N° 3

exercice : du 01,01,2020 au 31,12,2020

ASSOCIATIO M.F.R.EO. ST DENIS DU PIN

Nature des provisions	A Montant au début de l'exercice	B Augmentations : dotations de l'exercice	C Diminutions : reprise de l'exercice	D (A + B - C) Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
151 - Provisions pour risques	0	0	0	0
153 - Provisions pour indemnités de départ à la retraite				
1572 - Provisions pour grosses réparations				
158 - Autres provisions pour charges				
TOTAL I	0	0	0	0
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS				
491 - Provisions pour dépréciation des comptes d'usagers	9593,24	3666,34	2775,09	10484,49
496 - Provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers				
TOTAL II	9593,24	3666,34	2775,09	10484,49
TOTAL GENERAL (I + II)	***9593,24***	***3666,34***	***2775,09***	***10484,49***

TABLEAU N° 4

ETAT ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

M.F.R.E.O. ST DENIS DU PIN — *exercice 2020*

Créances	A (B + C) Montant	B Echéance à un an au plus	C Echéance à plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Prêts (1)	1000,00	1000	0
TOTAL I	1000	1000	0
ACTIF CIRCULANT			
41 - Usagers	11316,03	11316,03	
Usagers douteux	54,16	54,16	
Autres usagers		0,00	
44 - Etat et autres Col. Publ.	0,00	0,00	
45 - Associés			
46 - Débiteurs divers	0,00		
TOTAL II	**11370,19**	**11370,19**	**0,00**
Charges constatées d'avance	4875,17	4875,17	
TOTAL III	**4875,17**	**4875,17**	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	***17245,36***	***17245,36***	***0,00***

Dettes	A (B + C + D) Montant	B Echéance à un an au plus	C Echéance à plus d'un an et 5 ans au plus	D Echéance à plus de 5 ans
EMPRUNTS (2)				
cdt MUTUEL	290242,72	39610,19	211652,73	38979,80
Cautions reçues	390,00	390,00		
intérêts courus	466,68	466,68		
Crédit mutuel city stade	45872,75	16580,37	29292,38	
TOTAL I	336972,15	57047,24	240945,11	38979,8
AUTRES DETTES				
40 - Fournisseurs	5018,12	5018,12		
42 - Personnel	1891,62	1891,62		
43 - Organismes Sociaux	23754,93	23754,93		
44 - Etat et autres Col. Publ.	1198,58	1198,58		
45 - Associés	1316,14	1316,14		
46 - Créditeurs divers	0			
TOTAL II	33179,39	33179,39	0	
Produits constatés d'avance	20397,25	20397,25		
TOTAL III	20397,25	20397,25	0	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	**390548,79**	110623,88	240945,11	38979,8

RENVOI		Montant	(1)
	Montant des prêts accordés en cours de l'exercice	0	
	Montant des remboursements obtenus en cours de l'exercice	1000	

RENVOI		Montant	(2)
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	50000	
		0	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	42876,32	
		0	

Charges et produits constatés d'avance 2020

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	4 875,17 €	4 556,00
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	**4 875,17 €**	**4 556,00 €**

Détails des charges constatées d'avance à la clôture de l'exercice :

Acompte voyage d'étude SARLAT	1 386,18 €
Pub 2021	1 665,00 €
Abonnement 2021	272,49 €
Enveloppes pré-timbrées	1 356,50 €
Jimdo maitenance site @	195,00 €
	- €
	- €
	- €
	4 875,17 €

Détails des produits constatés d'avance à la clôture de l'exercice :

FR Aide voyage d'étude	4 276,00 €
Cautions livres élèves (x7	280,00 €
	- €
	- €
	4 556,00 €

M.F.R.E.O. ST DENIS DU PIN

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	0
Avals et cautions	0
Engagement en matière de pensions	0
Engagement en matière de retraite	0
Autres engagements donnés : Engagements en matière de crédit bail	0
TOTAL	

M. Alain Pascal HERISSON
Expert-comptable
Commissaire aux Comptes

Engagements reçus	Montant
Plafonds des découverts autorisés	10000
Avals et cautions reçus	390
Autres engagement reçus : Biens reçus en crédit bail	0
TOTAL	10390

Garanties bancaires sur emprunts en cours

néant

Engagements -Caution emprunts

Dettes garanties par des suretés réelles

	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit	0
Emprunts et dettes financières diverses	
- caution reçue	0
TOTAL	0

Garanties bancaires prises sur les emprunts en cours

aucune garantie

Autres engagements donnés par l'association

aucune

Autre engagements reçus par d'autres associations

aucune

ANNEXE COMPTABLE : IMPACTS SIGNIFICATIFS LIES AU COVID-19 SUR L'EXERCICE 2020

"En application de la nouvelle nomenclature comptable de l'ANC de décembre 2018 (Art. 431-2 du Règlement) sont

LIBELLE	MONTANTS EN €	COMMENTAIRES
Montant des aides perçues au titre de l'activité partielle (versement par l'ASP)	4 687,95 €	salariés par catégories professionnelles concernées Service : 2 833,45€ Animation : 1 854,51€
Montant des aides perçues dans le cadre de la pandémie (Groupama, AG2R, MSA, ...)	816,49 €	classer par prestataire et par objet : ex Groupama : - Groupama : 816,49€
Montant des prestations (cantine, internat, locations...) qui n'ont pu être facturées suite à la fermeture de l'établissement ou à la nouvelle organisation	41 853,85 €	fournir le détail de l'évaluation (ex : calendrier prévisionnel de présence des jeunes, nombre de jeunes prévisionnel à l'internat... date de fermeture et impact de la réorganisation de l'accueil) - docs à l'appui Pensions : 39 653,85€ Locations : 2 200 €
.../...		

ANNEXE COMPTABLE : CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION (art. 431-9 du Règlement)

La MFR doit fournir une information sur les montants des concours publics et les subventions d'exploitation qui lui ont été octroyés dans l'exercice en distinguant :

La nature du concours ou de la subvention octroyé soit concours public ou subvention d'exploitation

N° CPTE	NATURE		Destination du versement	MONTANT
7301	Taxe apprentissage	CONCOURS PUBLICS	EX. : Taxe apprentissage solde 13%	1935,23
74113	Organisation des examens	Subventions (hors Ministère de l'Agriculture)		- €
74118	Autres subventions de l'Etat	Subventions (hors Ministère de l'Agriculture)		- €
74181	Subventions de fonctionnement	Subventions (Ministère de l'Agriculture)		455331
74188	Autres subventions du Ministère de l'Agriculture	Subventions (Ministère de l'Agriculture)		- €
744211	Subv Fonct Scolaire	COLLECTIVITES LOCALES ET ORGANISMES PUBLICS		- €
744212	Subv Fonct App	COLLECTIVITES LOCALES ET ORGANISMES PUBLICS		- €
744213	Subv Fonct FC	COLLECTIVITES LOCALES ET ORGANISMES PUBLICS		- €
744214	Autres Subv Fonct	COLLECTIVITES LOCALES ET ORGANISMES PUBLICS		- €
744261	Aide à la mobilité Scolaire	COLLECTIVITES LOCALES ET ORGANISMES PUBLICS		- €
744262	Aide à la mobilité des apprentis	COLLECTIVITES LOCALES ET ORGANISMES PUBLICS		- €
744263	Aide à la mobilité des stagiaires FC	COLLECTIVITES LOCALES ET ORGANISMES PUBLICS		- €
744271	Fonds Social scolaire	COLLECTIVITES LOCALES ET ORGANISMES PUBLICS		- €
744272	Fonds Social apprentis	COLLECTIVITES LOCALES ET ORGANISMES PUBLICS		- €
744281	Autres aides aux scolaires	COLLECTIVITES LOCALES ET ORGANISMES PUBLICS		- €
744282	Autres aides aux apprentis	COLLECTIVITES LOCALES ET ORGANISMES PUBLICS		- €
74431	Subv CD des scolaires	Subventions (Conseil Départemental)	Subvention 4e-3e et Code	5550
74432	Subv CD des apprentis	Subventions (Conseil Départemental)		- €
74433	Subv CD des stagiaires FC	Subventions (Conseil Départemental)		- €
7444	Subventions Communes & Groupements	Subventions Communes & Groupements		1121
74461	sub°organisme internation. scol	Subventions organismes internationaux		- €
74462	sub°organisme internation. apprentis	Subventions organismes internationaux		- €
74463	sub°organisme internation. FC	Subventions organismes internationaux		- €
74481	Subv Chambre Agriculture	Autres organismes publics		- €
74482	Subv MSA	Autres organismes publics		- €
74489	Autres subv organismes publics	Autres organismes publics	UDAF	315,27
7448		Autres Subventions d'exploitation		- €
			TOTAL	**464252,5**

Visé par Pascal BERNARD Commissaire aux Comptes

ANNEXE COMPTABLE : SUBVENTIONS INVESTISSEMENTS

La MFR doit fournir une information sur les montants des subventions d'investissements qui lui ont été octroyés dans l'exercice en distinguant :

Les différentes catégories d'autorités administratives : Union européenne, Etat, Collectivités territoriales, Caisse d'allocations familiales, autres ....
(cf doc intranet Plan comptable des MFR fiche explicatice des comptes P6)

131 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

				1311	1312	1313	1314	1315	1317	AUTRES 13185	AUTRES 13186
LIBELLES (nature)	Date de versement	Durée d'amortissement	Montant	origine ETAT	origine REGION	origine DEPARTEMENT	origine COMMUNES	origine COLLECTIVITES PUBLIQUES	origine ENTREPRSISES et ORGANISMES PRIVES	origine OPCO	origine ORGANISMES INTERNATIONAUX
				Destination	Destination	Destination	Destination	Destination	Destination	Destination	Destination
Subvention NTIC	23/11/2020	36 mois	1 026,00 €			1026					
Subvention investissement	23/11/2020	120 mois	2 659,20 €			2659,2					
Subvention mise aux normes	23/11/2020	36 mois	2 551,00 €			2551					
Subvention investissement	23/11/2020	60 mois	984,00 €			984					
			- €								
			- €								
			- €								
			- €								
			- €								
			- €								
			- €								
			- €								
			- €								
			- €								
			7 220,20 €	- €	- €	7 220,20 €	- €	- €	- €	- €	- €
			VERIFICATION								
			7 220,20 €								

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux Comptes.

ANNEXE COMPTABLE : TABLEAU DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (C.V.N.)

C.V.N. : LA CONTRIBUTION BENEVOLE				
bénévolat	prestation et description	convention (oui/non)	date(s)	temps en jours (7h/j)
concernant l'association MFR	*Conseil d'administration*	*Non*	*21/01/2020*	*3,7*
concernant l'association MFR	*Conseil d'administration*	*Non*	*10/03/2020*	*3,4*
concernant l'association MFR	*Conseil d'administration*	*Non*	*12/05/2020*	*2,6*
concernant l'association MFR	*Conseil d'administration*	*Non*	*30/06/2020*	*2,8*
concernant l'association MFR	*Conseil d'administration*	*Non*	*08/09/2020*	*2,6*
concernant l'association MFR	*Conseil d'administration*	*Non*	*08/12/2020*	*2,8*
concernant l'association MFR	*Commission investissement*	*Non*	*11/02/2020*	*0,7*
concernant l'association MFR	*Commission investissement*	*Non*	*08/12/2020*	*0,9*
concernant l'association MFR	*Commission éducative*	*Non*	*17/11/2020*	*0,2*
concernant l'association MFR	*Assemblée Générale*	*Non*	*30/06/2020*	*2,8*

C.V.N. : LA CONTRIBUTION MECENAT DE COMPETENCES				
mécénat de compétences	prestation (descr°)	convention (oui/non)	date(s)	temps en jours

C.V.N. : LE DON EN NATURE		
particulier / entreprise donatrice	nature du don	date
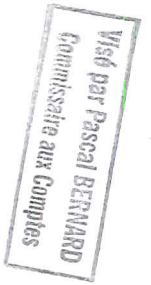
C.V.N. : PRÊT DE TERRAIN, DE LOCAL ou MATERIEL à titre gracieux		
prêteur	nature du prêt	date début/date fin